



Avis motivé CE exceptionnel du 29 mai 2015

"Projet de Licenciement et de Restructuration "

Sur le projet de licenciements

La direction de Tarmac accepte d'avoir recours aux licenciements. Les élus CGT et CFDT sont fondamentalement opposés à toute forme de licenciement. Nous dénonçons collectivement le non engagement des financeurs, les politiques d'appel à projet et les baisses de financement dans un contexte d'augmentation de la pauvreté. Ce contexte devrait plaider pour un renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle et d'accompagnement de qualité. La conséquence des 12.4 ETP perdus depuis la naissance de Tarmac et de ces 2.83 ETP licenciés est une augmentation inacceptable de la charge de travail de chacun au détriment d'un accompagnement de qualité et de services à disposition des usagers. Ces licenciements fragilisent un travail de qualité, qu'il soit social ou administratif, de terrain ou institutionnel.

Sur les critères proposés sur l'ordre des licenciements

Sur les propositions de reclassement

Le CSP

Les élus CGT et CFDT refusent de se positionner sur tous ces points et émettent un avis défavorable.

Sur le projet de restructuration

- Le projet de restructuration se porte principalement sur **le Pole Insertion**. Nous mettons en avant plusieurs points négatifs :
 - une incertitude managériale : une direction confiée au directeur de la Veille Sociale, trop peu disponible, et un poste de coordinateur seront insuffisants.
 - un fort sentiment « d'abandon » exprimé par les salariés du pole insertion.
 - une liste d'attente de 15 personnes montre la nécessité de revenir à 32 places CHRS ateliers. Les personnes orientées doivent pouvoir intégrer rapidement les ateliers quand ils le sollicitent. Cette orientation s'inscrit dans leur projet individuel.
 - les inquiétudes sur le devenir de dispositifs fragiles restent d'actualité (Vaujoubert, Auto-Ecole, Mobilisation et Formation). Malgré l'engagement de la direction générale de défendre ces dispositifs, les élus demeurent sceptiques sur la possibilité d'équilibrer les budgets, et donc de sauver ces actions.

Le Pole Veille Sociale est aussi impacté par ce plan de licenciement :

- Une baisse du temps de travail est ~~envisagée~~ actée à La Flambée. Ce dispositif nécessite une ouverture régulière au public et la présence d'un travailleur social à plein temps pour accueillir, orienter et accompagner un public fragile. Des financeurs supplémentaires doivent s'engager (Ville, Etat).
- L'extension de l'accueil à la structure Noguès en bas seuil est une réponse à la précarisation et à l'accueil des personnes les plus en rupture. Cependant les élus redoutent de faibles moyens pour ce dispositif et regrettent l'absence d'un poste de travailleur social.
- Les élus proposent une réflexion autour des liens entre le dispositif Plateforme alimentaire, La Halte Mancelle et La Flambée.

Le Pole Habitat Social et Santé souffre d'un redéploiement de places en diffus sans moyens supplémentaires. La montée en charge du nombre d'usagers suivis met en péril la qualité de la prise en charge.

- Tous les élus s'inquiètent des projets d'ouvertures de dispositifs sans moyens supplémentaires, notamment la Résidence sociale 11 places.
- Les élus soutiennent le projet en construction d'une résidence médico-sociale envisagée en lien avec l'ARS. Ils seront attentifs à ce que le projet soit suffisamment pourvu en postes de travail.
- Le PHSS doit engager un travail de réflexion autour de la constitution et la distribution de colis alimentaires sur les structures internats pour les sortants et à destination des personnes sans ressources en diffus. Un projet « inter-pôles » doit être mené avec la plateforme alimentaire.

Les élus CGT et CFDT relèvent la transparence de la démarche de projet de restructuration. Nous attirons l'attention de la Direction Générale à ce que la réorganisation soit réellement menée en lien avec les équipes. Nous dénonçons une nouvelle réorganisation uniquement justifiée par une forte baisse de moyens.

Au vu de l'ensemble de ces différents éléments, les élus CE émettent un avis défavorable à ce projet.